

# Charte des Achats Responsables



*Applicable au 01/01/2026*

# Le mot du Directeur des Achats du Groupe



Depuis de nombreuses années, SILL ENTREPRISES a intégré le développement durable, le respect de ses valeurs fondatrices et de la planète dans ses préoccupations quotidiennes. Des actions concrètes matérialisent cette motivation sur ses différents sites. La formalisation de la démarche RSE, managée transversalement par une équipe dédiée et pluridisciplinaire, a permis de rendre encore plus cohérent cet état d'esprit volontariste. Au-delà de la rédaction d'une politique RSE Groupe, des objectifs de progrès ambitieux ont été définis sur les 6 axes qui constituent la feuille de route partagée.

Il est évident que l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur est nécessaire à cette démarche. Nos progrès doivent dépasser les portes de nos sites et embarquer nos fournisseurs et partenaires dans cette ambition. Dès lors, leur capacité à s'engager durablement dans des pratiques adaptées et vertueuses est un aspect indispensable au processus de sélection et d'évaluation, au même titre que leur niveau de prestation et leur compétitivité. Aussi, la présente Charte des Achats Responsable veille à formaliser les engagements attendus par le Groupe SILL ENTREPRISES afin de les impliquer et nous inscrire ensemble dans une démarche de progrès permanent. Elle témoigne ainsi de notre volonté de construire une démarche durable et créatrice de valeur pour tous.

Les équipes Achats de SILL ENTREPRISES veillent au respect de cette charte lors des étapes de sélections, d'évaluations et les audits Fournisseurs. Elles sont à vos côtés pour construire les plans d'actions et répondre à vos sollicitations.

Bien cordialement,

Emmanuel Hamon

Directeur des Achats Groupe

Emmanuel HAMON  
Pour SILL ENTREPRISES









# L'engagement responsable du Groupe SILL ENTREPRISES

Engagé dans une **démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** forte, le Groupe SILL ENTREPRISES veille à s'assurer que sa responsabilité s'étend sur toute sa chaîne de valeur.

Le Groupe a pour mission principale : « **Offrir une alimentation saine, gourmande, équilibrée et durable** » à toute la famille à partir de produits de qualité.

Afin de respecter cette ambition auprès de ses parties prenantes et maintenir son modèle de croissance, le Groupe a défini six engagements sociétaux et environnementaux :

-  **S'engager pour une alimentation saine**
-  **Préserver la planète**
-  **Soutenir nos collectes et nos territoires**
-  **Favoriser l'attractivité des territoires**
-  **Rayonner à l'international**
-  **Cultiver les talents dans un Groupe à taille humaine**



## Pourquoi une Charte Achats responsable ?

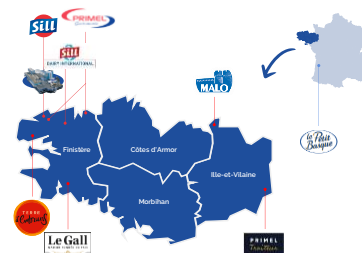
Les fournisseurs et sous-traitants de biens et de services jouent un rôle fondamental dans la réussite de notre Groupe. Pour cela, la présente Charte Achats responsable du Groupe SILL ENTREPRISES retranscrit nos engagements sociaux, éthiques et environnementaux afin d'impliquer toutes les parties prenantes et d'avancer ensemble dans une démarche de progrès. Cette charte a pour vocation d'assurer des relations commerciales éthiques et durables avec nos fournisseurs et sous-traitants.

## Le Groupe SILL ENTREPRISES

Le Groupe SILL ENTREPRISES est organisé autour de **4 grands métiers** : Produits laitiers frais, Nutrition et Ingrédients, Produits surgelés et Jus&Potages.

L'élaboration de nos produits est organisée sur 9 sites de production :

- **SILL** à Plouvien (29)
- **LAITERIE DE SAINT-MALO** à Saint Malo (35)
- **PRIMEL GASTRONOMIE** à Plougasnou et Plabennec (29)
- **LE PETIT BASQUE** à Saint Médard d'Eyrans (33)
- **LAITERIE LE GALL** à Quimper (29)
- **PRIMEL TRAITEUR** à Le Pertre (35)
- **SILL DAIRY INTERNATIONAL** à Landivisiau (29)
- **TERRE D'EMBRUNS** à Guipavas (29)
- **TIFANY EMBALLAGES** à Saint-Malo (35)



Le Groupe dispose également de bureaux regroupant des fonctions supports, différents entrepôts de stockage et plateformes logistique, ainsi que plusieurs boutiques.

Les produits commercialisés par chaque société du Groupe sont produits dans des usines à la pointe de la technologie, avec des savoir-faire spécifiques, conçues pour produire des aliments selon les règles de sécurité alimentaire en vigueur.

- Nos produits sont commercialisés sous **différentes marques** telles que :



Nos différentes usines de production achètent des matières premières, des ingrédients, des emballages, des produits d'hygiène, des services de maintenance avec l'achat d'équipements associés, et d'autres prestations auprès de nombreux fournisseurs sélectionnés pour leur compétence, leur savoir-faire, la qualité de leurs produits, les services proposés et leur compétitivité. Il est donc primordial de pouvoir s'approvisionner auprès de prestataires sérieux et pouvoir ainsi satisfaire nos clients et consommateurs avec des produits de haute qualité.

Le Groupe SILL ENTREPRISES tient à partager et communiquer ses engagements auprès des fournisseurs en place ou potentiels, afin de leur transmettre les engagements attendus.

## Les engagements du Groupe SILL ENTREPRISES auprès de ses fournisseurs

Le Groupe SILL ENTREPRISES a formalisé sa démarche RSE et possède six engagements prioritaires. Parmi ces engagements, trois s'appliquent aux Achats et par conséquent à nos fournisseurs. Les 3 engagements RSE décrits ci-dessous s'articulent pour mettre en évidence nos plans d'actions et ambitions d'avenir afin de favoriser nos achats responsables au sein du Groupe SILL, et cela dans toutes les sociétés du groupe.

### Offrir une alimentation saine

- Promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour nos clients
- Développer des produits nutritionnellement adaptés aux besoins de la population
- Innover et développer de nouveaux produits, afin d'attirer de nouveaux consommateurs, accéder à de nouveaux marchés et promouvoir la différence

### Préserver la planète

- Après notre bilan carbone 2022, nous avons suivi le programme « construire sa stratégie bas carbone » en suivant la méthode « ACT Pas à pas » de l'ADEME. Depuis, nous passons en phase opérationnelle avec la mise en œuvre d'actions ciblées, assorties d'indicateurs de performance.
- Diminuer notre consommation d'énergie, développer l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer l'efficacité de nos processus de production
- Créer une économie circulaire et favoriser la durabilité des produits et de leurs emballages
- Préserver la biodiversité, et le développement de pratiques agricoles durables

### Soutenir nos collectes, nos territoires

- Soutenir l'économie locale en renforçant des partenariats durables avec des producteurs locaux engagés à réduire leur empreinte carbone
- Réduire nos émissions liées au transport
- Création de partenariats stratégiques pour favoriser une agriculture locale et durable
- Renforcer la traçabilité, la qualité de nos produits tout en favorisant une production saisonnière et respectueuse de l'environnement

# Les engagements du Groupe SILL ENTREPRISES auprès de ses fournisseurs



Un Code de conduite des achats a été formalisé et partagé pour accompagner nos acheteurs dans la conduite de leurs opérations. Il décline et complète les engagements RSE du Groupe. Ce Code de Conduite fixe nos exigences, nos règles de prévention et de détection des risques en matière de conformité légale et de comportement éthique des opérations d'achat.

## Les 8 piliers fondamentaux de ce Code de conduite :

1. Respect des lois, normes et règlements
2. Conflits d'intérêts
3. Règles en matière d'entente, de concurrence et de commerce loyal
4. Présents, repas d'affaires, divertissements
5. Fraude, corruption et trafic d'influence
6. Droits des affaires internationales
7. Qualité produit et service attendu, plan de progrès et de performance
8. Acheter durablement et solidairement

Le Groupe SILL ENTREPRISES s'engage sur :

## L'éthique et la transparence

- Respecter scrupuleusement l'ensemble des lois et réglementations en vigueur
- Agir en toute intégrité et transparence dans toutes nos activités, en faisant appel notamment à la responsabilité de chaque collaborateur du groupe, pour reconnaître ou signaler toute forme de conflits d'intérêts, réel ou perçu
- Garantir une concurrence et des pratiques commerciales loyales envers tous nos partenaires commerciaux, en leur assurant un traitement équitable
- Maintenir une vigilance constante pour s'assurer que certaines pratiques (repas d'affaires, invitations ou autres) avec nos fournisseurs n'influencent en aucun cas notre jugement professionnel et ne compromettent pas notre intégrité
- Interdire catégoriquement toute forme de corruption et de trafic d'influence

## Le respect des Droits de l'Homme

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- Veiller à ce que le groupe SILL ENTREPRISES ne se rend pas complice de violations des Droits de l'Homme

## Les conditions de travail

- Interdire le recours au travail forcé, obligatoire ou clandestin ainsi que le travail d'enfants de – de 15 ans
- Être en conformité avec la législation sociale du pays producteur
- Interdire toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession
- Proscrire toute forme de harcèlement ou abus de nature physique, sexuelle, psychologique ou verbale ou toute discrimination liée au sexe, l'âge, la nationalité, l'orientation sexuelle, la grossesse, l'apparence physique, l'état de santé, l'appartenance religieuse et autre forme de discrimination
- Garantir une uniformisation des salaires. Les heures supplémentaires ainsi que les avantages, ne doivent pas être inférieurs au niveau requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur

## La protection de l'environnement

- Contribuer à la réduction de l'empreinte carbone du Groupe SILL ENTREPRISES à horizon 2030, mise en place d'une Stratégie-bas-carbone pour la réalisation d'un Bilan Carbone sur l'année 2026
- Réduire nos ratios de consommations d'énergie et d'eau en maximisant leurs récupérations
- Tendre vers l'utilisation de matériaux durables et recyclables pour nos emballages en privilégiant des fournisseurs adeptes de solutions innovantes

# Les engagements attendus par le Groupe des fournisseurs et sous-traitants

Le fournisseur ou sous-traitant reconnaît que ses engagements envers les enjeux de droits humains, environnementales et éthiques constituent des obligations primordiales pour l'établissement et la poursuite des relations commerciales avec le Groupe SILL ENTREPRISES. Ils devront également s'engager à respecter les valeurs et principes du Groupe et faire preuve de transparence et de coopération pour maintenir, dans le respect, une relation basée sur la confiance.

Ainsi, le Groupe SILL ENTREPRISES attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent sur :

## Le respect des lois et réglementations

-Respecter l'ensemble des lois et réglementations nationales et internationales en vigueur, ainsi que les normes industrielles

## Le respect des Droits de l'Homme

-Respecter la législation internationale sur les droits humains, les principes fondamentaux exposés dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme

-Veiller à ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme

## Le respect des normes éthique dans la conduite des affaires

-Prendre connaissance du Code de conduite des Achats du Groupe SILL, reprenant en détails les différents items quant aux normes éthiques (lutte contre la corruption, conflits d'intérêts, concurrence loyale...)

## Le respect des Droits du travail

-Respecter les principes fondamentaux exposés dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail ainsi que la législation sociale du pays concerné

-S'interdire le recours à toute forme de travail forcé, obligatoire ou pénitentiaire non rémunéré ainsi qu'aux heures supplémentaires non rémunérées

-Abolir le travail des enfants de moins de 15 ans

-Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

-Garantir une équité entre les hommes et les femmes

-Respecter la durée légale du travail : respecter les normes sectorielles en vigueur en matière de salaires ainsi qu'en matière d'horaires de travail

-Proscrire toute forme de violence au sein de son entreprise : physique, psychologique, verbale, sexuelle ou autre

-Respecter la liberté d'association et de négociation collective : droits des employés à constituer et adhérer à des syndicats, ainsi qu'à mener des négociations collectives

## Les conditions de travail

-Toute forme de harcèlement ou abus de nature physique, sexuelle, psychologique ou verbale out toute discrimination liée au sexe, l'âge, la nationalité, l'orientation sexuelle, la grossesse, l'apparence physique, l'état de santé, l'appartenance religieuse ou autre, est **proscrite**

-Les salaires, y compris les heures supplémentaires et les avantages, ne doivent pas être inférieurs au niveau requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur

## Le respect et protection de l'environnement

- Reconnaître que la responsabilité environnementale fait partie intégrante du processus de fabrication de produits de qualité.
- Respecter l'ensemble des réglementations et normes en vigueur en matière environnementale
- S'engager à se conformer au **Règlement européen sur la déforestation (EUDR)** applicable le 31/12/2025 : pouvoir nous garantir que les produits ou matières premières fournis ne contribuent pas à la déforestation ou dégradation de forêts, et proviennent de sources durables, traçables et conformes à la législation en vigueur. Les fournisseurs doivent mettre en place une démarche de diligence raisonnée afin de nous garantir la provenance des produits, et veiller au respect des exigences de traçabilité et légalité imposées par ce règlement.
- Être dans un processus d'amélioration continue sur sa performance environnementale.
- Réduire et maîtriser au mieux les impacts des activités de production sur l'environnement en 5 points :

Favoriser une **utilisation durable des ressources** en mesurant les consommations en énergie et en eau = optimisation de cette consommation par des plans d'actions d'amélioration

Proposer des emballages durables (biosourcés, recyclables et recyclés) ou des solutions vertueuses. Privilégier les emballages réutilisables, consignés avec reprise.

Avoir une **gestion responsable des déchets**, en mettant en place des solutions de réduction, de recyclage, de revalorisation ou encore de réutilisation

Pouvoir identifier les **émissions de GES** et s'engager à les maîtriser, avoir la capacité de nous fournir vos données pour nous permettre d'appréhender notre chaîne d'approvisionnement : vos méthodes d'analyse de cycle de vie de vos produits (ACV) ainsi que les facteurs d'émissions (FE) associés à chacun des produits que vous fournissez au Groupe.

Connaître les **rejets émis dans l'eau** de façon directs ou indirects et les impacts potentiels sur la biodiversité, pouvoir ainsi les contrôler, les maîtriser et prévenir les pouvoirs publics de tout rejet accidentel

## Certification et conformité

- Sécurité alimentaire : Exigence du Groupe SILL ENTREPRISES d'ici 2027 : **90%** de nos fournisseurs de matières premières et d'emballages primaires aient une certification reconnue par le GFSI (**Global Food Safety Initiative**) comme FSSC22000, IFS, BRC...
- Santé, hygiène et sécurité : Veiller à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité des employés, fournisseurs, populations, et des consommateurs finaux. Ils s'attacheront à mettre en œuvre une politique active de prévention des risques de santé et sécurité au travail, contrôler son application constante, en mettant à disposition la formation et les équipements de protection adéquats
- Garantir la traçabilité des produits fournis au Groupe SILL ENTREPRISES, en ayant des outils performants permettant une traçabilité fiable, du début de la chaîne de production jusqu'à la vente auprès de SILL ENTREPRISES.

## Collaboration et communication

- Faire preuve de transparence sur les pratiques commerciales, le processus de production et l'ensemble de leur chaîne de valeur.
- Pouvoir nous fournir les données nécessaires et attendus (ACV, FE en tonnes CO<sub>2</sub>e, fiches techniques, bulletins d'analyses, certificats...) sur les produits achetés ou services rendus.
- Communiquer de façon proactive sur les changements, opportunités d'amélioration et risques.
- Avoir la capacité de nous fournir des rapports réguliers en nous partageant leurs indicateurs de performance.
- Devenir moteur pour trouver ensemble des solutions afin de réduire notre empreinte écologique communes, en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement (mutualisation du transport, analyse de cycle de vie des produits...).
- Intégrer des indicateurs de performance (KPI) pertinents et les partager pour suivre vos performances et évolutions, et ainsi pouvoir être sur une démarche commune d'amélioration continue.

## Innovation et amélioration continue

-Rechercher des solutions innovantes, rentables et durables. Travailler en partenariat dans l'élaboration de programmes de co-développement et plans d'amélioration (nouveaux produits, emballages plus respectueux de l'environnement...)

-Partager vos connaissances (marché, produits, process) et bonnes pratiques dans la recherche et développement via des séminaires, salons, visites, plateformes de collaboration (idées, retours d'expérience, innovations)

-S'engager à intégrer des audits réguliers sur vos processus et pratiques afin d'identifier les leviers possibles d'amélioration.

-Prendre en compte les évaluations menées par nos équipes achats, qualité et logistique, faisant l'objet d'un suivi continu permettant l'amélioration de la qualité des produits et de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent accepter de recevoir les axes de développement communs détectés prenant en compte les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

## Annexes

- Code de Conduite des Achats
- [Rapport RSE 2024 du Groupe SILL ENTREPRISES](#)
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme [www.un.org/fr/documents/udhr/](http://www.un.org/fr/documents/udhr/)
- [L'Organisation internationale du Travail \(OIT\) | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)
- Pacte Mondial des Nations Unies [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)
- GFSI : un guide pour la sécurité alimentaire / Safety Culture [GFSI : un guide pour la sécurité alimentaire | SafetyCulture](#)

## Engagement et signature de la présente Charte

En signant cette charte, le fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des principes énoncés, à collaborer de manière transparente et responsable pour promouvoir des pratiques d'achats durables et éthiques, respectueuse des Droits humains, et de l'environnement. Le fournisseur doit veiller à ce que le contenu de cette charte soit partagé auprès de ses collaborateurs, et s'assurer de son respect.

En tant que Fournisseur du Groupe SILL ENTREPRISES

La Société : .....

S'engage à respecter la présente Charte Achats Responsables et ses annexes, la diffuser et à la faire respecter par les parties prenantes concernées.

Nom du représentant de la Société : .....

En qualité de : .....

A : ..... Date : .....

Signature :

Emmanuel Hamon,  
Directeur Supply et Achats

Henri Léon,  
Directeur général, RSE et Développement durable

Emmanuel HAMON  
Pour SILL ENTREPRISES

